

Postulat : Agrandissement de la grève à la plage de la Maladaire, La Tour-de-Peilz.

M. Champier, un pêcheur bien connu du lac Léman, a observé les lieux de reproduction des poissons du Léman, tout particulièrement des ombles chevaliers. Ce pêcheur a constaté que la diminution de ces poissons est causée par la disparition des frayères naturelles, constituées d'entassements de galets.

Or, ces galets sont déversés sans discontinuer dans le lac par toutes les rivières alpines. Mais le problème était que ces graviers et galets sont une matière première précieuse utilisée pour la construction. Actuellement, le Service des Eaux, Sols et Assainissement prélève chaque année environ 5'000 m³ de matériaux d'alluvions qui sont convertis en matériaux de construction. Il ne reste plus que 3% de grèves naturelles autour du Léman, 70% sont urbanisées, le reste semi-naturel.

M. Champier a créé en 2006 l'association « Le Chemin des galets » et depuis tenté de sensibiliser à la fois les autorités cantonales et communales à la disparition des galets, en mettant en évidence la nécessaire migration de ces éléments depuis les rivières jusque sur les grèves du lac.

Ces grèves auront au moins trois rôles à jouer :

- 1) Elles amortiront les vagues, celles-ci mourront sur la grève à la place de frapper de plein fouet les murs de protection des quais
- 2) Les galets qui seront brassés au cours des tempêtes entretiendront le rivage ainsi que le tapis sous-lacustre
- 3) Elles seront un endroit de détente pour tous et particulièrement pour les baigneurs.

Monsieur le Conseiller d'Etat Charles-Louis RoCHAT a souscrit à ce projet en accordant son soutien par un subside d'environ 60 % alloué aux Communes qui se prêteront à de tels projets. Les Communes concernées sont Vevey – La Tour-de-Peilz–Montreux – Veytaux - Villeneuve.

La commune de Vevey a très vite décidé de tenter l'expérience, avec l'autorisation du canton, dans la partie du quai Ansermet et les premiers essais ont été très concluants. Les galets laissés en place ont reconstitué des plages bien pratiques pour la baignade, et leur divagation s'est également terminée au pied des falaises lacustres, reconstituant les frayères. La prolifération des ombles a été quasi immédiate.

L'écologie nous appartient à tous et c'est notre obligation de traiter le sujet avec pragmatisme.

Par ce postulat, étant sensibles à la biologie de notre lac comme ressource vital pour notre société - vous aimez bien manger les perchettes ou bien l'omble chevalier, n'est-ce pas ? -, nous demandons à la Municipalité de la Tour-de-Peilz de proposer dans un bref délai, un plan d'action pour l'agrandissement de la grève à la plage de la Maladaire et/ou d'éventuellement repérer autres sites dans les rives communales qui peuvent convenir.

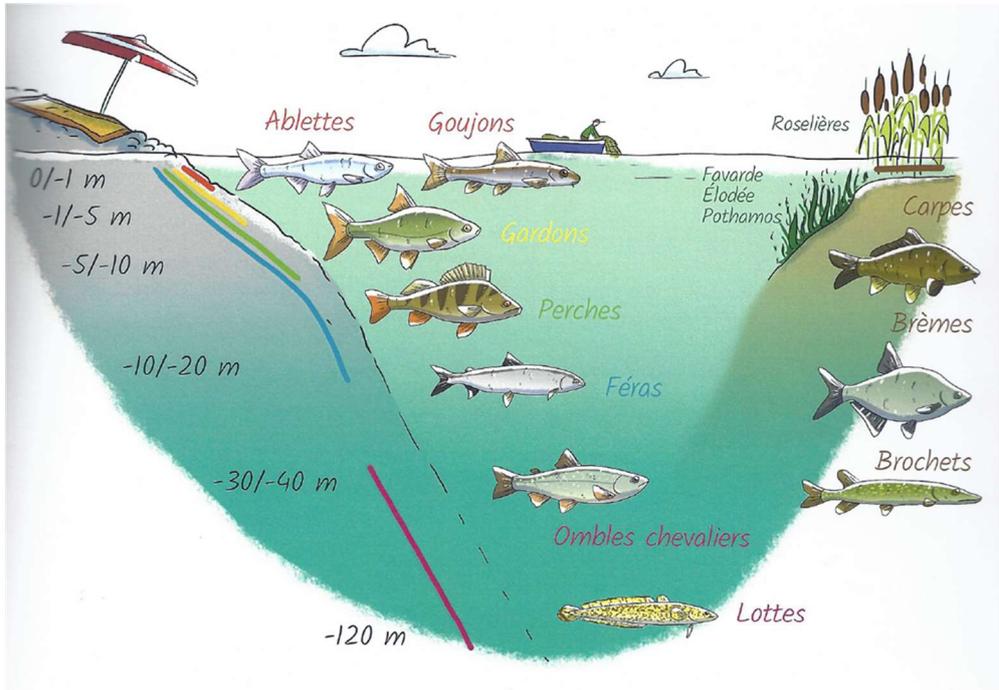
Enfin, nous demandons que ce postulat soit renvoyé à une commission ad hoc pour analyse.

Maria Luceron (LCIVL)

28 juin 2022

Annexes

Lieux de fraye des poissons



L'avenir – Agrandissement de la grève, Plage de la Maladaire, La Tour-de-Peilz



Matériaux à transporter